Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025
022-212202147-DE_2025_109-DE
A G E D I

**Département des Côtes d'Armor**
**Commune de Plouézec**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 17 décembre 2025

**DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2025**
**NOMBRE DE CONSEILLERS :**
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 19

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Madame Christine FAVENNEC représentée par Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY représentée par Madame Sophie GRAEBER, Madame Emmanuelle LE JEUNE représentée par Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

---

## OBJET : 2.6 Autorisation au maire d engager et de liquider les dépenses d investissement avant le vote du budget primitif 2026.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'article L 1612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant inscrit au budget 2025 - dépenses d'investissement 2025 : 2 842 288 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») pour le budget principal.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 710 572 euros, soit 25% de 2 842 288 euros.

Il est proposé l'ouverture des crédits conformément au tableau ci-joint.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur ce dossier.

**Le conseil municipal, ouï le maire en son exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025
022-212202147-DE_2025_109-DE
A G E D I

- **AUTORISE** le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite de 710 572 euros, tels que répartis au tableau annexé ci-joint, soit 25% de 2 842 288 euros correspondant au quart des crédits ouverts en 2025.

- **PRECISE** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2026

La Secrétaire de séance,
Madame Joëlle BEAUVERGER

Le Maire,
Gilles PAGNY,

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22 10

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.*